

ANNEXE B
RÈGLES JURIDIQUES RÉGISSANT LA COHABITATION DES COUPLES HÉTÉROSEXUELS

	FÉD.	ALB.	C.-B.	MAN.	N.-B.	T.-N.	T.N.-O.	N.-É.	ONT.	Î.-P.-É.	QUÉ.	SASK.	YUKON
Formation de l'union	s.o.	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure une entente : <i>Family Relations Act</i> , art. 120.1	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat familial : <i>Family Law Act</i> , art. 63	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure une entente de cohabitation : <i>Loi sur le droit de la famille</i> , art. 53	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat : <i>Family Law Ref. Act</i> , art. 46	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure une entente de société ou un contrat : <i>Beaudoin-Daigneault c. Richard</i>	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé	Aucune procédure requise mais les parties peuvent conclure un contrat privé
Qui peut s'engager?	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme	Un homme et une femme
Le partenaire est-il un témoin contraignable?	Oui : <i>Loi sur la preuve au Canada</i> , art. 4	Oui : <i>Alta. Evidence Act</i> , art. 4	Oui : <i>Evidence Act</i> , art. 7	Oui : <i>Loi sur la preuve du Manitoba</i> , art. 5	Oui : <i>Loi sur la preuve</i> , art. 3(1)	Oui : <i>Evidence Act</i> , art. 2	Oui : <i>Loi sur la preuve</i> , art. 2	Oui : <i>Evidence Act</i> , art. 45	Oui : <i>Loi sur la preuve</i> , art. 8	Oui : <i>Evidence Act</i> , art. 4		Oui : <i>Sask. Evidence Act</i> , art. 35	Oui : <i>Loi sur la preuve</i> , art. 3(1)
Le couple peut-il adopter un enfant?	s.o.	Non : <i>Adult Adop. Act</i> , art. 6 et <i>Child Welfare Act</i>	Oui : <i>Adop. Act</i> , art. 5, 29	Oui : <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> , art. 66	Non : <i>Loi sur les services à la famille</i> , art. 1, 66	Non : <i>Adop. Of Child. Act</i> , art. 3(1)(2)	Non : <i>Loi sur la protection de l'enfance</i> , art. 89 et <i>RE B.R.T.N.K.</i>	Oui : <i>Act Res. Serv. To Child. and Their Fam.</i> , art. 72(1)	Oui : <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> , art. 136(1)	Non : <i>Adoption Act</i> , art. 2(1)c), 3(1)(2)(4)		Oui : <i>The Adoption Act</i> , art. 2(1)p), 17(2)	Non : <i>Loi sur l'enfance</i> , art. 79(1)(2)
Le partenaire peut-il consentir aux soins de santé?	s.o.	Non : <i>Re A.M.S. et Re T.</i>	Oui : <i>Health Care Consent</i> , art. 16 (pas encore en vigueur)	Non : <i>Re A.M.S. et Re T.</i>	Non : <i>Re A.M.S. et Re T.</i>	Non : <i>Advan. Health Dir. Act</i> , art. 10	Non : <i>Re A.M.S. et Re T.</i>	Non : <i>Hospitals Act</i> , art. 54(2)	Oui, s'il s'agit d'un «partenaire» au sens juridique : <i>Loi sur le cons. aux soins de santé</i> , art. 20(1)(3)		Oui : à titre de «personne qui démontre un intérêt particulier» <i>Code civil</i> , art.15	Non : <i>Hosp. Standards Regs.</i> , art. 55(1)	Oui : <i>Loi sur la santé</i> , art. 45

	FÉD.	ALB.	C.-B.	MAN.	N.-B.	T.-N.	T.N.-O.	N.-É.	ONT.	Î.-P.-É.	QUÉ.	SASK.	YUKON
Le partenaire peut-il parrainer son conjoint aux fins de l'immigration?	Oui : <i>Règlement sur l'immigration</i> , art. 5.2(1), 5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Le couple a-t-il droit aux prestations et pensions offertes aux familles?	Oui : <i>Régime de pensions du Canada</i> , art. 2(1), etc.	1) Oui <i>E.P.P.A.</i> , art. 1 et <i>L.A.P. P.A.</i> , art. 1 2) Non <i>W.P.A.</i> , art. 1-3	1) Oui <i>P.B.A.</i> , art. 1 <i>P.C.A.</i> , art. 15, 20 et <i>P.M.A.</i> et <i>P.P.A.</i> et <i>P.T.A.</i> 2) Non <i>L.A.A.</i> , art. 1	1) Oui : <i>L.P.R.E.</i> , art. 8, 10, 27(4.1) et <i>L.P.P.R.</i> , art. 18 (4)(1) 2) Peut-être <i>L.P.F.P.</i> , art. 30	Oui : <i>Loi sur les prestations de pension</i> , art. 1, 43 et <i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> , art. 1, 14		Oui : <i>Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative</i> , art. 1	Oui : <i>Pension Benefits Act</i> , art. 1, 52	Oui : <i>Loi sur les régimes de retraite</i> , art. 1(1)	1) Non : <i>C.S.S.A.</i> , art. 1b), 13 2) Oui : <i>D.D.P.R.A.</i> , art. 1d), 2	Oui : <i>Loi sur le régime des rentes du Québec</i> , art. 91, etc.	Oui : <i>Sask. Pens. Plan Act</i> , art. 16	Oui : <i>Loi sur les allocations de retraite des députés à l'Assemblée législative</i> , art. 1
Le couple a-t-il droit à la couverture «familiale» de l'assurance-santé?	s.o.	Oui : <i>Health Care Ins. Regs.</i> , art. 1	Non : <i>Insurance Act</i> , art. 1	Non : <i>Loi sur l'assurance-maladie</i> , art. 2, 20, 21	Non : <i>Règlement sur le paiement des services médicaux</i>	Peut-être, si personne à charge : <i>Med. Care Ins. Act</i> , art. 19(1), 2d)	Non : <i>Loi sur l'assurance-maladie</i> , art. 1, 3(1)	Peut-être, s'il s'agit d'un résident : <i>Hosp. Ins. Regs.</i> , art. 3	Peut-être : <i>Règlement de la Loi sur l'assurance-hospitalisation</i> art. 1.1(1)	Peut-être : <i>H.S.P.A. Regs.</i> , art. 12, 13		Oui : <i>S.M.C.I.A.</i> , art. 2f)	Non : <i>H.C.I.P.A. Regs.</i> , art. 2(1)b)
Le couple a-t-il droit à la couverture «familiale» de l'assurance-automobile?	s.o.	Non : <i>Insurance Act</i> , art. 301	Non : <i>Insurance Act</i> , art. 140, 168	Oui : <i>Loi sur les assurances</i> , art. 239	Non : <i>Loi sur les assurances</i> , art. 232, 255	Non : <i>Auto Ins. Act</i> , art. 33	Non : <i>Insurance Act</i> , art. 131	Non : <i>Insurance Act</i> , art. 139	Oui : <i>Loi sur les assurances</i> , art. 224	Oui : <i>Insurance Act</i> , art. 2, 3	Oui : <i>Loi sur l'assurance-automobile</i> , art. 2	Oui : <i>Auto Acc. Ins. Act</i> , art. 22	Non : <i>Loi sur les assurances</i> , art. 73, 170
Un partenaire à charge donne-t-il droit à une déduction aux fins de l'impôt?	Oui : <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , art. 252(4)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Le couple bénéficie-t-il de	Oui : <i>Loi de</i>	Oui : <i>Income</i>	Oui : <i>Income</i>		Oui : <i>Loi de</i>			Non : <i>Income</i>	Oui : <i>Loi de</i>			Non	

	FÉD.	ALB.	C.-B.	MAN.	N.-B.	T.-N.	T.N.-O.	N.-É.	ONT.	Î.-P.-É.	QUÉ.	SASK.	YUKON
Le partenaire à charge a-t-il droit à une pension alimentaire?	Non : <i>Loi sur le divorce</i> , art. 2(1)	Oui : <i>Rossu v. Taylor</i>	Oui : <i>Family Relations Act</i> , art. 1(1), 121, 122	Oui : <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , art. 4(3)	Oui : <i>Loi sur les services à l'impôt et à la famille et sur les relations familiales</i> , art. 112(3)(4)	Oui, si une partie a la garde d'un enfant naturel issu de l'union : <i>Family Law Act</i> , art. 35	1) Oui : <i>Projet de loi 3, Loi sur le droit de la famille</i> , art. 1(1) 2) Non : <i>Loi sur les relations familiales</i> , art. 10	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 2m), 3	Oui : <i>Loi sur le droit de la famille</i> , art. 29, 33	Non : <i>Family Law Ref. Act</i> , art. 15	Non : <i>Code civil</i> , art. 585	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 2, 4	Oui : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire</i> , art. 35
Les parties peuvent-elles renoncer ou se soustraire par contrat à l'obligation alimentaire?	s.o.		Oui : <i>Family Relat. Act</i> , art. 1(1), 89, 121, 122	Oui : <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , art. 4(4)	Oui : <i>Loi sur les services à la famille</i> , art. 115(5)	Oui : <i>Family Law Act</i> , art. 63, 64		Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 31, 4, 52	Oui : <i>Loi sur le droit de la famille</i> , art. 53, 54	s.o.	s.o.	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 7, 9	Oui : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire</i> , art. 1, 58
Chaque partenaire a-t-il le droit de demander la garde ou des droits de visite?	Si le partenaire est partie à une action en divorce, une demande d'autorisation pour obtenir la garde ou des droits de visite peut être présentée : <i>Loi sur le divorce</i> , art. 16	Oui : <i>Domestic Relations Act</i> , art. 55, 56	Oui : <i>Family Relations Act</i> , art. 1(1), 34	Oui : <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , art. 39(1), 1(1)	Oui : <i>Loi sur les services à la famille</i> , art. 1, 129	Oui : <i>Children's Law Act</i> , art. 27, 69(4)a) à d)	Oui : <i>Loi sur les relations familiales</i> , art. 29	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 18	Oui : <i>Loi portant réforme du droit de l'enfance</i> , art. 20(1)(5)	Oui : <i>Custody Act</i> , art. 4 et <i>C.J.E.A.</i> , art. 3	Oui : <i>Code civil</i> , art. 606	Oui : <i>Children's Law Act</i> , art. 2(1), 6	Oui : <i>Loi sur l'enfance</i> , art. 1, 33
Le conjoint ayant la garde a-t-il droit à une pension alimentaire pour enfants?	s.o.	Oui : <i>Paren. Maint. Act</i> , art. 1b), 4(1), 7, 16	Oui : <i>Family Relat. Act</i> , art. 1(1), 88, 121, 122	Oui : <i>Loi sur l'obligation alimentaire</i> , art. 36(3)	Oui : <i>Loi sur les services à la famille</i> , art. 1, 113	Oui : <i>Family Law Act</i> , art. 2(1), 37	Oui : <i>Loi sur les relations familiales</i> , art. 28	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 2(1), 8	Oui, si la partie répond à la définition de «parent» ou peut le demander au nom de l'enfant :	Oui : <i>Family Law Ref. Act</i> , art. 16-18	Oui : <i>Code civil</i> , art. 585, 586	Oui : <i>Family Maint. Act</i> , art. 2, 3	Oui : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire</i> , art. 1, 32

	FÉD.	ALB.	C.-B.	MAN.	N.-B.	T.-N.	T.N.-O.	N.-É.	ONT.	Î.-P.-É.	QUÉ.	SASK.	YUKON
									<i>Loi sur le droit de la famille, art. 1(1), 31(1), 33 (2)</i>				
Les parties peuvent-elles renoncer par contrat aux obligations et aux droits relatifs à la pension pour les enfants?	s.o.	Oui : <i>Paren. Maint. Act, art. 6</i>	Oui : <i>Family Relat. Act, art. 1(1), 93</i>		Oui : <i>Loi sur les services à la famille, art. 115(5)</i>	Oui : <i>Family Law Act, art. 63, 64</i>		Oui, pourvu que ce soit au mieux des intérêts de l'enfant : <i>Family Maint. Act, art. 31, 52</i>	Oui, pourvu que ce soit au mieux des intérêts de l'enfant : <i>Loi sur le droit de la famille, art. 53, 55, 56</i>	Oui : <i>Family Law Ref. Act, art. 45, 46</i>	Oui : <i>Code civil, art. 587.3</i>	Oui : <i>Family Maint. Act, art. 7, 9</i>	Oui : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire, art. 1, 58</i>
Chaque partie a-t-elle droit à une part des biens acquis pendant la relation?	s.o.	Non : <i>Matrim. Prop. Act, art. 1, 3, 37(1)</i> , mais peut donner lieu à un donateur une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Family Relations Act, art. 1</i> , à moins que les parties aient conclu une entente en application de l'art. 120.1, mais il peut y avoir une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Loi sur les biens matrimoniaux</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Loi sur les biens matrimoniaux</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Family Law Act, art. 2(1)</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Loi sur les relations familiales, art. 16</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Matrim. Prop. Act, art. 1, 12(1)</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Loi sur le droit de la famille, art. 1(1)</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Family Law Ref. Act, art. 1, 4</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Code civil</i> , mais peut donner lieu à une réclamation fondée sur une société, un contrat ou une fiducie par interprétation de la loi : <i>Beaudoin, Del'Isle</i>	Non : <i>Matrim. Prop. Act, art. 2</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause	Non : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire, art. 1</i> , mais peut donner lieu à une réclamation pour enrichissement sans cause
Les parties peuvent-elles renoncer par contrat à la division des biens?	s.o.	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Peut-être : <i>Family Relations Act, art. 56, 65, 120.1</i>	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Oui : <i>Family Law Act, art. 63, 64</i>	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Oui : <i>Loi sur le droit de la famille, art. 54</i>	Oui : <i>Family Law Reform Act, art. 46</i>	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Les revendications éventuelles sur les biens peuvent être traitées dans le cadre d'une entente privée	Oui : <i>Loi sur le patrimoine et l'obligation alimentaire, art. 1, 58</i> ou par entente privée